



M^{me} Marie-Josée Pelletier
Conseillère en régimes d'assurance collective

Assurance collective – les éléments qui influencent les coûts d'un régime (et qui ont un impact sur les primes payées par les employeurs et les employé(e)s)

L'assurance collective est un des éléments essentiels des avantages sociaux, surtout quand on doit déboursier de grosses sommes pour des médicaments ou des fournitures médicales. Mais l'assurance collective prend encore plus son importance lorsqu'elle compense la perte du salaire en raison d'une invalidité. Cependant, ces protections ont un coût, et on parle (avec raison) plus souvent du coût que de la valeur des protections offertes. Mais qu'est-ce qui influence ces coûts ? Voici quelques facteurs...

Les facteurs propres au groupe

- Le régime en soi, c'est-à-dire les protections offertes: un régime qui propose des couvertures prévoyant des remboursements généreux entraînera des primes plus coûteuses en raison des montants plus élevés remboursés par l'assureur. Par exemple, les primes d'un régime qui rembourse les frais médicaux à 90 % seront plus élevées que celles d'un régime qui les rembourse à 80 %. Le remboursement des professionnel(le)s de la santé à 500 \$ plutôt qu'à 300 \$ par année, l'absence de ticket modérateur pour les médicaments ou des franchises minimales feront aussi augmenter les primes. Bien sûr, un régime incluant des protections supplémentaires telles que des soins dentaires ou des soins visuels (lunettes) coûtera également plus cher qu'un régime offrant uniquement des protections de base.
- L'expérience et l'utilisation du régime: l'expérience du groupe est un facteur important pour déterminer le coût d'un régime. Rappelons qu'en assurance collective, chaque dollar payé en réclamation par l'assureur se répercute dans la prime de l'année suivante. Donc, plus le régime est sollicité en réclamations et en montants remboursés, plus il s'expose à des hausses de primes si celles-ci sont insuffisantes pour couvrir les réclamations payées.
- La composition du groupe ou la démographie: l'âge moyen des employé(e)s assurés et la répartition homme/femme influencent de différentes façons le coût des protections offertes. Un groupe « plus âgé », par exemple, représente un risque accru de maladies ou de blessures, ce qui peut entraîner des primes plus élevées.

Les facteurs externes

- L'inflation: les médicaments représentent la part la plus importante des réclamations remboursées. L'arrivée sur le marché de nouveaux médicaments coûteux et l'augmentation du prix des médicaments a fait bondir le niveau des primes d'assurance maladie à un rythme plus rapide que l'inflation générale, ce qui se reflète inévitablement dans l'expérience du régime et dans les primes.
- Les taux d'intérêt: la variation des taux d'intérêt a un impact sur les primes des garanties d'assurance vie et invalidité de longue durée. Sans entrer dans les détails techniques, mentionnons que si une baisse des taux d'intérêt est bénéfique pour nos versements hypothécaires, elle a l'effet inverse sur les primes de ces garanties.
- Les lois: des modifications apportées à la législation ou aux programmes gouvernementaux peuvent avoir un impact sur les coûts des régimes. On peut penser au transfert de certains services ou médicaments du public au privé (médicaments contre le cancer) ou à l'accès difficile à des professionnels de la santé dans le réseau public (psychologues). Un changement de la taxe de vente ou les effets d'une pandémie sont des exemples de facteurs externes que nous ne contrôlons pas et qui peuvent aussi avoir un impact sur les primes.

De façon générale, les hausses de primes reflètent la composition et le comportement du groupe quant aux habitudes de consommation des personnes assurées, d'où le fait que les primes peuvent fluctuer d'une année à l'autre. L'un des avantages de faire partie du programme d'assurance collective de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) repose sur le principe de la stabilité, notamment par la mise en commun des primes et des prestations d'un grand nombre de petits groupes. Cette mutualisation du risque permet d'éviter les fluctuations majeures des primes, ce qui entraîne, à terme, des économies pour l'organisation et ses employé(e)s.

Pour toute question concernant le régime d'assurance collective, n'hésitez pas à communiquer avec moi au 1 866 951-3343, poste 1250.